

## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2011.

### Approbation du Compte - Administratif 2010 et du Compte de Gestion du Trésorier

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2010 ainsi que le compte de gestion du Trésorier.

L'analyse du CA 2010, hors remboursement du déficit du budget annexe de Mézaubert, fait ressortir que les recettes de fonctionnement d'un montant de 1 578 296.07 € ont progressé de 8% par rapport à 2009 grâce notamment :

- à la progression des bases de la fiscalité (augmentation des bases par l'Etat et prise en compte des nouvelles constructions) entraînant une augmentation du produit des 3 taxes de 16.15%
- au versement des prestations CAF, MSA pour le fonctionnement du centre de loisirs en 2010 correspondant à l'année 2009.

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 217 729.25 € ont été maîtrisées (- 0.41% par rapport à 2009).

L'excédent dégagé d'un montant de 572 289.88 € a permis de reverser à la section d'investissement la somme de 438 113.76 €.

L'autofinancement net (après déduction des annuités des emprunts) représente 20% des recettes réelles de Fonctionnement et a permis le financement des investissements à hauteur de 49% ;

Le total des dépenses d'investissement réalisé hors remboursement du capital des emprunts s'élève à 635 148.92 € et représente 42% du total des recettes de fonctionnement.

#### **Budgets annexes :**

##### *Assainissement :*

Total dépenses d'exploitation :	18 492.08
Total recettes d'exploitation :	25 903.43
Excédent 2010	7 411.35
Reprise excédent 2009 :	65 037.16
Excédent cumulé 2010 :	72 448.51

Total dépenses d'investissement :	7 304.36
Total recettes d'investissement :	15 842.24
Excédent d'investissement 2010 :	8 537.88
Reprise excédent 2009 :	39 235.00
Excédent cumulé 2010 :	47 772.88

#### **Budgets annexes :**

##### **ZA de Mézaubert :**

Le déficit ayant été pris en charge par le budget principal en 2010 et considérant que toutes les opérations sont terminées et qu'il n'y en a plus à prévoir, le conseil municipal décide la clôture de ce budget annexe.

### **Lotissement Les Lavandières II :**

L'excédent ayant été reversé au budget principal en 2010 et considérant que toutes les opérations sont terminées et qu'il n'y en a plus à prévoir, le conseil municipal décide la clôture de ce budget annexe.

### **Vote du budget primitif 2011 :**

La bonne santé financière va permettre la réalisation de plusieurs projets comme suit :

- l'aménagement du Cœur de Bourg :
  - acquisition foncière
  - études et travaux
- le programme de voirie 2011
- la voie verte : travaux de réalisation
- les études d'aménagement de la voie communale n° 5
- la viabilisation du terrain pour les logements locatifs : études et travaux
- les aménagements paysagers

Le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien des taux de fiscalité directe locale soit :

- Taxe d'habitation : 16.74%
- Taxe foncier Bâti : 17.24%
- Taxe foncier non bâti : 40.10%

### **Conception du bulletin municipal**

Madame MORICEAU Isabelle présente le résultat de la consultation réalisée pour la conception du bulletin municipal.

Le conseil municipal valide la proposition de la commission communication de retenir le cabinet LES MERS DU SUD – Rennes – pour un montant de 4 725 € HT (2 bulletins.)

### **Maîtrise d'œuvre opération Cœur de Bourg**

Michel BRARD présente le résultat de la consultation réalisée pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du Cœur de Bourg.

Le conseil municipal valide la proposition de la commission urbanisme de retenir le cabinet TECAM de Fougères pour un montant forfaitaire HT de 6 800 €.